



CONTRAT DE LOCATION

MEUBLEE SAISONNIERE

Gîte des Sapins

ENTRE LES SOUSSIGNES

LE BAILLEUR

Madame FORICHON Angélique demeurant 5 rue de Lorraine à Ramonchamp (88).
☎ 06 74 10 42 13. 💻 gite.des.sapins@gmail.com

ET

LE LOCATAIRE

M

Adresse :

☎ :

💻 :

Il a été arrêté et convenu ce qui suit, la bailleur louant à titre saisonnier les locaux et équipements ci-après désignés, au locataire qui les accepte aux conditions suivantes.

DESIGNATION :

Appartement « Gîte des Sapins » 116 rue du Hohneck 8820 La Bresse.
La location est conclue à titre de résidence de plaisance.

CONDITIONS FINANCIERES

- 1) Loyers et charges : La location est consentie moyennant le prix de (1) € TTC payable en son intégralité lors de la remise des clés. Le loyer comprend les charges, forfaitairement intégrées. Sont déduits les Arrhes.
- 2) Réservations : Lors de la signature du contrat il est remis par le locataire la somme de (2) € laquelle a nature d'arrhes.
- 3) Dépôt de garantie : En sus du loyer le locataire versera au bailleur, lors de la remise des clés, la somme de **300 €** pour répondre des dégâts qui pourraient être causés aux meubles et objets. Cette somme sera remboursée sans intérêt avec déduction éventuelle une semaine après la remise des clés.
- 4) Un forfait ménage de 90/130€ peut-être demandé par le locataire. Ce service ne désengage pas le locataire d'entretenir un minimum et de respecter les locaux. Hors forfait le locataire s'engage à restituer l'appartement et les abords dans l'état initial de la location. (Lave vaisselle vidé, poubelles sorties,etc)
- 5) Location de draps : 9 € par lit
- 6) Animaux de grande taille : Un supplément de 15 € est demandé.
- 7) Le locataire doit à la commune de La Bresse la taxe de séjour soit 1,10€/nuit/personnes (+de 13 ans)

DUREE

La location est consentie pour commencer le
à heures,

pour se terminer le

à heures sans prorogation ni tacite reconduction.

LOCATION de

JOURS ,

NUITS

NOMBRE DE PERSONNES :

Adultes

Enfants

Prix de la location : Adultes x € x nuits = €

Enfants x € x nuits = €

En cas d'annulation partielle, un geste commercial peut être accordé à l'initiative du bailleur.

Total = _____ **€ TTC** (compris la taxe de séjour)

Arrhes à verser pour votre réservation = 25% du prix total = _____ € (2)

TAXE DE SEJOUR

1,10 €/nuit/personnes (+de 13 ans)

personnes x 1,10€ x nuits = €

SUPPLEMENTS :

Ménage 90 € / 130€*

NON

OUI

* pour les séjours de plus de 2 jours

Draps : 9 €/lit

NON

OUI

lits à 9 € x pers = €

Animaux 15 €

NON

OUI

SOMMES A DEVOIR A LA REMISE DES CLES (1) :

Location + suppléments + taxes de séjour - Arrhes = _____ €*

* Les suppléments sont à ajouter le cas échéant.

En annexe du présent contrat les parties reconnaissent avoir remis ou reçu :

- un état des lieux dressé lors de la remise des clés.
- Un inventaire de la location
- un code d'entrée. (Le code est la propriété du locataire, il ne doit en aucun cas le diffuser à une personne étrangère à la location. Le locataire est responsable de son code et des dommages (vols/vandalismes) qui peuvent survenir en cas d'intrusion sans effraction.

CODE DE LA PORTE :

Le code est changé toutes les semaines.

FAIT à Ramonchamp

le / /201



en deux exemplaires

Le Bailleur
A Forichon

Le Locataire

Ce contrat doit être envoyé avec le chèque d'arrhes (à l'ordre de M et Mme Forichon) à :

Gîte des Sapins
Mme Forichon Angélique
5 rue de Lorraine
88160 Ramonchamp

Merci de nous fournir la liste des occupants avec leurs noms et leurs âges. En signant ce contrat le locataire atteste posséder une assurance locative adaptée à ce séjour.

LES CONDITIONS GENERALES DU CONTRAT

- 1) Le locataire s'oblige à n'occuper les lieux que personnellement et bourgeoisement à titre de résidence provisoire de plaisance.
- 2) Il ne peut se substituer quelque personne que ce soit, ni sous-louer même gratuitement les lieux loués.
- 3) Il ne peut faire occuper les locaux par un nombre de personnes supérieur à celui indiqué dans le contrat.
- 4) Le locataire s'engage à fournir la liste des occupants (nom et âge).
- 5) Il doit immédiatement prévenir le bailleur des sinistres se produisant ou pouvant se produire et laisser l'accès aux locaux pour l'exécution des travaux d'urgence qui seraient nécessaires.
- 6) Il répond des dégradations et pertes à moins qu'il ne prouve qu'elles ne sont pas de son fait. Les objets manquants ou détériorés seront payés aux prix courants.
- 7) Le locataire certifie en signant le présent contrat être couvert par une assurance responsabilité civile incluant les risques locatifs. En cas de sinistre, le défaut d'assurance donnera lieu à des dommages et intérêt.
- 8) La location sera livrée en bon état de propreté et devra être rendu de même. A défauts, le locataire devra s'acquitter du forfait ménage.
- 9) Le locataire s'engage à jouir de l'appartement d'une façon paisible : tout bruit pouvant gêner la tranquillité des voisins entraînerait la résiliation de la location.
- 10) Il prévient le bailleur de son départ et prend rendez-vous pour les formalités de sortie au moins deux jours à l'avance.
- 11) Le bailleur s'oblige à délivrer les lieux loués suivant l'état descriptif annexé au contrat.
- 12) Il assure au locataire une jouissance paisible.
- 13) En cas d'annulation du locataire les arrhes restent dû !
- 14) Après 22 heures le locataire s'engage à respecter le silence.

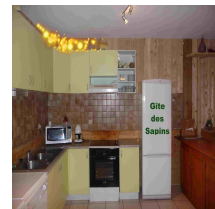


DESCRIPTIF GÎTE DES SAPINS

Appartement pouvant accueillir jusqu'à 15 personnes, dans une ancienne ferme rénovée en style chalet avec terrasse, barbecue, parking privatif. Le gîte est à 3 km du village et à 4 km des pistes du domaine La Bresse Hohneck.

Entrée : vestiaire, emplacement pour mettre les ski, toilettes.

Cuisine : cuisine ouverte sur le séjour. Meubles de cuisine, plaque vitrocéramique, réfrigérateur/congélateur, lave vaisselle, lave linge, sèche linge, four micro-onde, cafetières, vaisselle.



Séjour : 4 grandes tables en bois massif, chaises, coin détente avec grand écran plat, 2 canapés, 2 fauteuils et poufs.

La cuisine et le séjour ont une surface de 62 m².

Chambres.

Le gîte possède 7 chambres décorés façon chalet montagnard.

Premier étage :

- 1 chambre avec 2 lits de 2 personnes.
- 1 chambre avec 1 lit de 2 personnes et 2 lits superposés.
- 1 salle d'eau : douche et lavabos
- Toilettes

Deuxième étage :

- 1 chambre avec 1 lit de 2 personnes et 1 lit d'une personne..
- 1 chambres avec 1 lits de 2 personnes et 2 lits superposés .
- 1 chambre avec 2 lits de 2 personnes.
- 2 chambres avec 1 lit de 2 personnes.
- 2 salles d'eau :douche et lavabos
- Toilettes



Les couvertures et oreillers sont fournis. Se munir de draps et taies d'oreillers. Les lits superposés sont pour les enfants.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussignés madame / monsieur, responsable de la location m'engage pour la durée du séjour au Gîte des Sapins sis 116 rue du Hohneck, à supprimer, pour moi même et pour les autres locataires, les nuisances sonores de 22 heures à 7 heures.

Lu et approuvé,
Signature

